



Conseil municipal du 6 avril 2017

Début de séance : 19h

Présents :

CHASSANDE Joëlle, THOMASSIN Dominique, LEVET Jean-Michel, REYMOND Christian, ROCHE Annie, STRADIOTTO Alain, VAUSSENAT Stéphane, CORBALAN Noëlle

Absents :

ROUSSILHE Claude, Joël Gentil

Secrétaire : A. Roche

Délibération ONF- Rambaudes :

Un devis a été demandé à l'ONF pour la réfection de la piste des Rambaudes. La demande concerne la partie études préliminaires et constitution du dossier de demande de subvention.

Le montant du devis est de 1273,50€ HT

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération choix du cabinet étude ENS :

Le conseil départemental a choisi un nouveau bureau d'études ACER CAMPESTRE pour les ENS sur la période 2017- 2027.

Le montant du devis est de 18 975€ pour :

- Le bilan des actions menées
- L'étude du prochain plan de gestion.

Il est rappelé que cette opération est subventionnée à 97% par le conseil départemental de l'Isère.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération transfert du SIVOM des 7Laux à la Communauté de

Communes du Grésivaudan :

Considérant le caractère communautaire de la station des Sept Laux ainsi que l'intérêt pour la communauté de maintenir et développer l'offre de loisirs sur son territoire ,
Considérant le fort enjeu en matière de développement économique, de maintien de l'emploi et de développement des territoires concernés,

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal le projet de prise de compétence du SIVOM des 7Laux par la Communauté de Communes du Grésivaudan, à compter du 1^{er} septembre 2017.

Monsieur le Maire rappelle les caractéristiques principales de la station des Sept Laux : composée de trois portes d'entrée (Prapoutel, Pipay, Le Pleynet), la station dispose de l'un des plus importants domaines skiables du Dauphiné avec 45 pistes de ski alpin (120 km), 7 pistes de free-ride et 3 pistes de ski nordique (23 km), situées entre 1 350 m et 2 400 m d'altitude.

Le domaine est composé de 23 remontées mécaniques (télésièges dont un combi sièges-cabines et téléskis).

En moyenne, sur les trois dernières saisons (2013-2014 à 2015-2016), la station a généré 456 000 journées-skieurs par saison pour un chiffre d'affaires annuel moyen de 8,9 millions d'euros sur cette même période.

Le domaine alpin est géré en délégation de service public par la SEM T7L, laquelle comprend 23 agents permanents et une centaine de saisonniers.

Le domaine nordique est quant à lui géré par l'association ARECE avec une fréquentation moyenne sur les trois dernières saisons de 3 400 passages/saison.

Le conseil municipal approuve la communautarisation du SIVOM des 7Laux

Délibération adoptée à l'unanimité

Convention Nicot- Renouvellement :

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de renouveler la convention avec le Cabinet Nicot pour le contrôle des installations d'assainissement autonomes existantes.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération convention GEG- Facturation de l'eau :

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que depuis l'année 2011, la commune avait signé une convention avec ELISE-ALLEVARD pour le relevé et la facturation de l'eau.

Suite à la reprise d'ELISE par le groupe GEG, il s'agit de reprendre cette convention aux mêmes conditions.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération convention école de La Ferrière :

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal de la volonté des deux communes de Pinsot et La Ferrière de vouloir conforter la scolarisation des enfants. Il explique qu'il devient nécessaire de signer une convention pour stabiliser les effectifs au vue du projet du groupe scolaire de La Ferrière.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération subvention City Park :

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que la commune de La Ferrière a un projet de city park sur sa commune. En effet, la commune construit cet équipement pour le mettre à disposition des écoles, des activités extrascolaires (TAP ...). Mais aussi à l'ensemble des jeunes de la vallée et des touristes. Cet espace sportif ouvert à tous fonctionnera toute l'année en autogestion.

Monsieur Le Maire informe que ce projet se chiffre à environ 80 000 € HT et propose que la commune apporte son soutien à ce projet à hauteur de 20 000 € mais pour des raisons budgétaires propose de verser :

- 10 000 € sur l'exercice 2017
- 10 000 € sur l'exercice 2018

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération changement d'indice- indemnités des élus :

Le Maire indique que depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué du fait de l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Le Conseil municipal décide de voter à main levée et avec effet au 01/01/2017, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et des adjoints

1- Pour le Maire

Population : moins de 500 habitants

Taux maximal en % de l'indice 1022 : 17

2- Pour les adjoints

Population : moins de 500 habitants

Taux maximal en % de l'indice 1022 : 6.6

Le Conseil Municipal décide que les indemnités seront versées mensuellement au taux maximum.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération embauche saisonnière :

Devant la quantité de travail en saison estivale, le maire propose de créer un poste saisonnier pour cinq mois à partir du 09/05/2017 au 31/10/2017

- conditions : 18 ans minimum
- permis de conduire
- période d'essai : 15 jours

Les crédits nécessaires ont été portés au budget. Benoit Bouré est candidat à ce poste.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération admission en non-valeur :

Un administré a des difficultés financières. Le maire propose la remise de ses factures d'eau non réglées.

Délibération adoptée à l'unanimité

Questions diverses :

- **Compte-rendu des conseils municipaux :**
Rappel : Des exemplaires en version papier sont à votre disposition en mairie.
Si vous le souhaitez, il est possible de recevoir une alerte Conseil Municipal en laissant vos coordonnées sur le site de **pinsot.fr** ou en mairie.
- **Le point d'apport volontaire de Chinfert** n'est pas une déchetterie. De nombreuses indécidatesses ont été constatées par les employés communaux. Un système de surveillance est envisagé.
- **Marché d'été :**
Cette année, c'est nouveau les marchés d'été se feront le vendredi de 17h à 20h à partir du vendredi 7 juillet jusqu'au vendredi 25 août.
- **Fleurissement :**
Rendez- vous vendredi 19 mai à partir de 8h sur la place de la mairie.

Fin de séance : 19h 40